

Avis voté en plénière du 24 septembre 2013

Pour une politique de développement du spectacle vivant : l'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie

Déclaration du groupe de la CFDT

La culture est un bien commun, un espace de rencontres, d'échanges et d'épanouissement individuel et collectif. Fortes de cette conviction, la rapporteure et la section, avec elle, veulent insister sur l'importance de l'accès de tous à la culture et à l'art.

Dans l'histoire de notre pays, l'action de l'État a été longtemps prépondérante, même s'il n'a jamais réellement consacré « 1 % » de son budget à la culture. Aujourd'hui, les collectivités territoriales investissent de plus en plus le champ de la culture et développent, souvent en partenariat avec les services déconcentrés de l'État, un travail de proximité. Pour autant, les inégalités dans les pratiques culturelles subsistent. Non seulement les politiques publiques ne parviennent pas réellement à corriger les inégalités sociales mais parfois contribuent, à leur corps défendant, à les renforcer.

Dans ces conditions, l'avis pose, à juste titre, le défi de l'accès de tous à l'éducation artistique et culturelle et préconise la mise en place d'une politique nationale à cette fin. Les vertus de l'éducation artistique et culturelle sont considérables et, notamment, parce qu'elle contribue à la construction de la personnalité. Nous n'avons pas l'illusion de penser qu'un seul avis, à lui seul, puisse y suffire. Mais pour la CFDT, les préconisations sont cohérentes et mériteraient d'être prises en compte par les pouvoirs publics.

La première préconisation de l'avis consiste à faire de l'éducation artistique et culturelle un élément essentiel du système éducatif. La CFDT approuve cette orientation qui prend un sens particulier au moment où la loi pour la refondation de l'école introduit la notion de parcours d'éducation artistique et culturelle.

L'éducation artistique et culturelle doit faire partie du socle commun de compétences et s'inscrire dans un parcours en articulation avec les différents temps de l'enfant dans et hors de l'école.

Dans ce cadre, les partenariats à promouvoir au niveau du territoire concerné, en lien avec la réforme des rythmes scolaires, constituent un autre enjeu majeur. Ces questions croisent celles des partenariats qu'il convient de conforter avec le secteur associatif, notamment de l'éducation populaire. Au final, la diversité des acteurs concernés par la mise en œuvre opérationnelle d'une politique d'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie pose avec acuité la question de la gouvernance territoriale qui aurait mérité d'être un peu plus travaillée.

Cet avis est le premier de la section sur les questions d'art et de culture. Il en appelle nécessairement d'autres. La CFDT se félicite que ce champ de réflexion soit ainsi à nouveau traité par notre assemblée.

La CFDT a voté l'avis.

